

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINÉ - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCEL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danièle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 062-3081/17/CM

**■ Budget Principal Métropolitain - Ouvertures, affectations et modifications d'autorisations de programmes du Pays d'Aix
MET 17/5183/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui d'ouvrir, affecter et réviser les autorisations de programme.

1- Les ouvertures d'Autorisations de Programme

Afin de se conformer au règlement budgétaire et financier, il convient d'ouvrir des autorisations de programme au 1er janvier 2018 pour les opérations existantes suivies hors AP :

LIBELLE OPERATION	Code AP	Montant opération 01.01.2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP non ventilé
Agriculture							
Fonds d'intervention Foncière Agriculture	DI345	450 000	150 000	150 000	150 000		
Pépinières jeunes agriculteurs	DI462-4	90 000	30 000	30 000	30 000		
Aide au monde économique							
HAUT DEBIT	DI390	2 150 000	160 000	935 000	540 000	515 000	
Aides aux entreprises (immobilier, PAT,...)	DI378	2 000 000	750 000	1 000 000			250 000
Subvention CIM PACA	DI391	650 000	100 000	250 000	150 000	150 000	
Bâtiments							
Gros Entretien Renouvellement Piscines	DI4612	950 000	400 000	350 000	200 000		
Gros Entretien Renouvellement matériel technique	DI463	844 000	274 000	190 000	190 000	190 000	
Bâtiments administratif :	DI441	350 000	200 000	100 000	50 000		

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2017

performance énergétique et signalétique							
Piscine Gardanne : mise en conformité accessibilité	DI46025	550 000	450 000	100 000			
Appui aux Communes							
PLU reprise des procédures communales et évolution des documents d'urbanisme communaux	DI719AP2	1 500 000	650 000	450 000	250 000	150 000	
Centre Formation Apprentis							
Renouvellement et acquisition de matériel	DI416	356 000	89 000	89 000	89 000	89 000	
Culture							
Médiathèque de Pertuis - Equipements	DI430	990 000	470 843	179 157	170 000	170 000	
Subvention Fondation VASARELY	DI457	628 000	354 000	107 000	167 000		
Subventions d'équipement aux grands opérateurs	DI445	640 000	160 000	160 000	160 000	160 000	0
SMAC Subvention DSP	DI486-2	2 200 000	1 270 000	930 000			
Mémorial rapatriés AFN (CDHA)	DI488	500 000	150 000	350 000			
Ecologie urbaine							
Acquisitions de balises pour mesurer le bruit	DI249	30 000	11 000	10 000	9 000		
Entrées de ville							
Etudes entrées de ville	DI51	500 000	70 000	100 000	100 000	100 000	130 000
Gens du voyage							
Aire gens du voyage Réaltor	DI702	115 000	25 000	30 000	30 000	30 000	

LIBELLE OPERATION	Code AP	Montant opération 01.01.2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP non ventilé
Habitat							
PASS FONCIER -Accession à la propriété	DI734	2 700 000	550 000	900 000	900 000	350 000	
Subvention aux communes - Façades	DI733	150 000	40 000	70 000	40 000		
Politique de la ville							
Façades Pertuis	DI731	90 000	30 000	30 000	30 000		
Moyens généraux							
Equipements CPA	DI400	1 200 000	300 000	300 000	300 000	300 000	
Opérations d'aménagement							
Budget annexe de l'Aménagement - avance remboursable	DI661	700 000	220 000	250 000	230 000		
Pertuis : Jas de Beaumont	DI6124AP	11 000 000	1 130 000	1 900 000	1 125 000	1 125 000	5 720 000

Peyrolles extension ZA	A créer	1 000 000	60 000	100 000	100 000	100 000	640 000
Risques majeurs							
Equipements CPA	DI469	60 000	15 000	15 000	15 000	15 000	
Sports							
Equipements divers Piscines	DI405	3 280 000	580 000	900 000	900 000	900 000	
Travaux plan d'eau de Peyrolles	DI602	260 000	50 000	70 000	70 000	70 000	
PRODAS	DI750	140 000	20 000	40 000	40 000	40 000	
Subvention grands opérateurs	DI445-1	215 000	65 000	50 000	50 000	50 000	
Tourisme							
Subvention d'équipement	DI907	60 000	60 000				
Tourisme – « Pays d'Aix à vélo »	DI605	150 000	100 000	50 000			
Travaux d'infrastructures communautaires							
CPA - Toutes zones Etudes et petits travaux	DI331	1 000 000	100 000	200 000	200 000	200 000	300 000
Aménagements de voiries							
Voiries communales études opportunités	DI553	500 000	10 000	50 000	50 000	50 000	340 000
Technopôle de l'Arbois							
Pérennisation patrimoine bâti Arbois	DI9045TT	450000	150000	150 000	150 000		
Pérennisation patrimoine bâti Arbois	DI9045HT	150000	50000	50000	50000		
Sainte Victoire							
Syndicat Sainte Victoire Equipement	DI2473	30 600	30 600				
Syndicat Sainte Victoire Travaux forestiers	DI2472	1 290 000	225 940	379 620	328 800	350 000	5 640
Syndicat Sainte Victoire Valorisation territoire	DI2471	2 243 510	400 000	640 940	515 040	607 640	79 890
Environnement							
Aides aux particuliers en matière environnemental	DI261	1 500 000	50 000	400 000	370 000	298 000	382 000

Direction de l'Agriculture

- Fonds d'intervention foncière agriculture

L'opération consiste en l'acquisition de terrains pour lutter contre la pression foncière en privilégiant les installations agricoles.

- Pépinière jeunes agriculteurs

Il s'agit de la mise en place d'une structure d'accueil pour mettre en situation réelle les futurs exploitants agricoles, avec le partenariat d'organismes institutionnels pendant une durée de 2 ans.

Direction de l'aide au monde économique

- Haut Débit

Lancée en 2008 sous forme de DSP de type concession, l'opération « Très Haut Débit » a abouti à ce jour à un réseau de fibre optique de 426 km desservant 73 zones d'activités. Le contrat de DSP a fait l'objet d'un premier avenant visant d'une part, des travaux de capillarité sur cinq zones d'activités, et d'autre part, une dizaine d'opérations de montée en débit à l'échelle de quartiers ou de hameaux mal desservis. Les technologies des télécommunications sont en constante évolution. Le besoin croissant en fibre optique et la multiplication des applications nécessitant la performance des réseaux génèrent de nouveaux projets, aujourd'hui en discussion avec le délégataire (nouveaux travaux de capillarité, action autour de l'internet des objets...). La programmation de nouvelles actions nécessite le recours à l'AMO et le lancement d'études pré opérationnelles spécifiques.

- Aides aux entreprises (immobilier, PAT, ...)

Il s'agit de co-financer, à hauteur de 20 % maximum, les opérations de construction, d'acquisition ou d'extension. La subvention est plafonnée à 200 000 €. Sont éligibles les entreprises industrielles ou de services à l'industrie.

Le projet de développement de l'entreprise est lié à une augmentation des effectifs (10 % minimum inscrits dans les conventions). Le projet immobilier doit respecter des critères de développement durable.

- Subvention CIM PACA

La filière micro-électronique fait partie des filières stratégiques de notre territoire. Pour rester compétitives dans un contexte mondialisé, les entreprises doivent s'engager dans une démarche d'innovation. Pour ce faire, elles doivent pouvoir s'appuyer sur des équipements de pointe. Or, ceux-ci sont souvent trop coûteux pour une seule entreprise, notamment une PME. En effet, lorsque ces équipements servent pour le développement de nouveaux produits innovants et pas seulement pour la réalisation de prestations de services, il paraît judicieux de partager l'utilisation de certains équipements entre différents entreprises et laboratoires. Le programme CIM PACA, monté dans un partenariat public – privé, s'inscrit dans cette logique. Aujourd'hui, certains équipements ont besoin d'être renouvelés.

Direction des Bâtiments

- Gros entretien renouvellement piscines

Travaux de réfection d'étanchéité dans les bassins des piscines et en toiture.

- Gros entretien renouvellement matériel technique

Rémunération des postes garantie totale (P3) et GER (P3 GER) prévus dans les marchés de maintenance des installations de génie climatique. Assurer toute les grosses réparations et remplacement de matériel détériorés (ascenseurs ; clos/couvert ; électricité...)

- Bâtiments administratifs : performance énergétique et signalétique

Il s'agit d'abord de terminer une opération entreprise en 2017 dans les bâtiments Quartz et Quatuor D. Le programme de performance énergétique se poursuivra avec la mise en place d'une récupération d'énergie du data center situé dans le bâtiment Quatuor C pour chauffer les locaux et la réfection complète de la régulation du bâtiment. Des travaux d'amélioration des installations d'éclairage font également partie du programme des travaux, de même que la pose de comptages électriques pour identifier l'origine des consommations. L'AP compte également des crédits pour le renouvellement de la signalétique des bâtiments administratifs afin d'intégrer le logo de la métropole et l'évolution de l'organisation des services

- Piscine Gardanne : mise en conformité accessibilité

Il s'agit des travaux de mise en conformité et d'accessibilité aux PMR de l'ensemble de la piscine ainsi que de travaux relatifs à l'amélioration des conditions d'hygiène dans les vestiaires (création d'un pédiluve à l'entrée des vestiaires, réfection de blocs sanitaires, ventilation...)

Appui aux communes

- PLU reprise des procédures communales et évolution des documents d'urbanisme communaux

La mise en place de la métropole induit des transferts de compétences des communes vers la métropole au 01/01/2018, et notamment le transfert de la compétence PLU pour les communes du territoire du Pays d'Aix.

Les élus du Pays d'Aix ont souhaité se préparer dès 2017 pour prescrire l'élaboration d'un PLUi début 2018. Il s'agit de lancer des réflexions et des études préalables pour être en capacité de fixer les grands objectifs du PLUi

de définir les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de concertation avec la population dans un premier temps. Et dans un second temps de mener à bien la procédure de PLUi.

Centre de Formation des Apprentis

- Renouvellement et acquisition de matériel

Chaque année, le CFA du Pays d'Aix doit investir pour maintenir en état son parc de matériel pédagogique, dans les classes et les 10 ateliers métier dans lesquels sont formés les 900 apprentis. Chaises, tables, ponts automobiles, chambres froides, machines diverses, postes à souder, pétrins, batteurs, etc... nécessitent interventions ou remplacement afin de garantir la sécurité absolue des usagers. Le CFA reçoit à cet effet l'appui financier des organisations professionnelles et de la région PACA, régulièrement sollicitée pour le financement de ces investissements. Les subventions obtenues sont de l'ordre de 40 000 € par an.

Culture

- Médiathèque de Pertuis – équipements

Il s'agit d'acheter les équipements spécifiques ainsi que les livres, CD, DVD, équipement auditorium. La constitution du fonds documentaire et du matériel destiné à l'accueil du public doit être finalisée.

- Subvention Fondation Vasarely

Cette subvention d'équipement est destinée à la rénovation et à la mise aux normes du bâtiment inventorié à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

- Subvention d'équipement pour les grands opérateurs

Il s'agit de financer l'équipement du stade Maurice David en panneaux leds pour les annonceurs et de partager le stade entre le club Provence Rugby et le club AUC Rugby au titre de leurs partenaires respectifs

- SMAC subvention DSP

Il est impératif que le délégataire puisse disposer du mobilier et de l'équipement spécifique pour la diffusion des concerts, la mise en œuvre des studios et l'exploitation technique générale.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2017

Ceci est réalisé au moyen d'une subvention d'équipement. En fin de contrat DSP, l'ensemble des matériels sera restitué à l'Autorité délégante.

- Mémorial des rapatriés AFN (CDHA)

Création d'un conservatoire national de la Mémoire des Français en Algérie, afin d'y regrouper des documents privés.

Ecologie Urbaine

- Acquisition de balises pour mesurer le bruit

Dans le cadre de Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement du Pays d'Aix, un observatoire du bruit a été déployé constitué de 7 balises de surveillance de bruit.

Ce dispositif en place dans les grandes agglomérations française permet de suivre l'évolution des nuisances sonores des infrastructures les plus bruyantes et permet de mieux prendre en compte le bruit dans les requalifications urbaines et les projets nouveaux (ex : gare routière d'Aix, projet de BHNS ...).

Il est nécessaire de compléter et renouveler ce réseau de surveillance par l'acquisition de 3 nouvelles balises bruit.

Entrées de villes

- Etudes entrées de ville

Avant de décider de réaliser une opération d'entrée de ville, il est nécessaire de réaliser des études préalables d'opportunité et de faisabilité. Ainsi cette autorisation de programme permettra de réaliser les études nécessaires sur l'ensemble des communes du territoire.

Gens du Voyage

- Aire des gens du voyage : entretien

Cette autorisation de programme a pour objet d'engager les études de maîtrise d'oeuvre, les études techniques de faisabilité, les travaux de construction et de finaliser certaines acquisitions foncières, concernant les 3 nouveaux projets relatifs aux Aires d'Accueil de Gardanne, Les Pennes-Mirabeau et Lambesc, dont les terrains ont été validés par les services de l'État.

Habitat

- Pass foncier accession à la propriété

Il s'agit de verser des aides pour la primo accession de ménages du territoire.

- Subvention aux communes – Façades

Le pays d'Aix vient en appui des opérations façades mise en œuvre par les communes : sur présentation d'un état récapitulatif des subventions accordées, le territoire verse à la commune 25% de la subvention attribuée par cette dernière aux particuliers.

Politique de la ville

- Façades Pertuis

Le Pays d'Aix vient en appui des opérations façades mise en œuvre par la commune de Pertuis.

Les opérations façades de la Ville de Pertuis ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au titre de sa compétence Politique de la Ville. Le pays d'Aix et la Ville sont liés par une convention jusqu'en 2020 pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Moyens Généraux

- Equipement Territoire du pays d'Aix

Il s'agit ici de pouvoir équiper les services du Territoire du Pays d'Aix (mobilier, véhicules...).

Opérations d'aménagement

- Budget annexe de l'aménagement – avance

Avance remboursable afin d'équilibrer le budget annexe de l'aménagement.

- Pertuis Jas de Beaumont

La commune de Pertuis est carencée en logements locatifs sociaux ; cette opération participe aux obligations de production de logements sociaux conformément au contrat de mixité social signé avec l'État. Cette opération d'aménagement poursuit un objectif d'équilibre social de l'habitat et porte sur la création de 400 logements sur une quinzaine d'hectares. Elle fait partie d'une ZAD créée par arrêté préfectoral au bénéfice de l'EPF récemment renouvelée pour la mise en œuvre du projet de la Métropole. La ZAC a été créée en conseil de Métropole en 2016 et sera concédée en 2018. La mission foncière de l'opération a été confiée à l'EPF PACA qui a déjà acquis une partie des terrains d'assiette de l'opération pour lesquels la Métropole est garante.

→Peyrolles, extension ZA

Projet de création d'une zone d'activité économique de 7 ha en extension d'une zone existante pour répondre à une demande locale d'entreprises artisanales mais aussi aux besoins de fonciers dans le cadre du Projet ITER. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2015 ce qui a conduit à la déclaration d'intérêt communautaire de l'opération. Ce projet de création de ZAE a été repris par la MAMP en 2016 et la commune a mis son PLU en conformité avec le projet.

En 2018 il s'agit de démarrer les dossiers de ZAC.

Risques Majeurs

- Equipement risques majeurs Territoire Pays d'Aix

Equipement véhicule d'intervention et achat de matériel de survie.

Sports

- Equipements divers piscines

Le budget d'investissement annuel des piscines pour maintenir un fonctionnement conforme consiste :

. au renouvellement de matériel (robots, mono brosses, auto laveuses, coffres, matériels pédagogiques, chaises de surveillance, hifi, talkie-walkie, matériels de secours... et surtout les travaux de petites réparations) ;

. aux opérations de mise en conformité et maintenance des organes techniques (changement de pompes, des masses filtrantes, bacs de rétention de produits dangereux, pose de déchloramineurs...) ;

- Travaux plan d'eau de Peyrolles

Il s'agit de :

- renouveler le petit matériel (poubelles, tables de pique-nique, outillage, Karcher, engins espaces verts...) ;

- Aménagements divers (réseaux, clôtures, plantations...) ;

- Frais d'études (géomètre, études de sol, diagnostic espace verts...) ;

- Impressions (billetterie parking et aquaparc, plaquettes, affiches...) ;

- Remise en état du réseau d'arrosage sur l'ensemble du site ;

- Matériel divers (chaînes, câbles, bouées, lignes d'eau, pontons, bidons, matériaux de construction, tourets...).

- aménagement de l'entrée du parking pour en maîtriser mieux l'accessibilité et réaménager le bungalow du parking pour sécuriser les agents saisonniers manipulant des recettes et aussi pour

Mettre en réseau la régie du site conformément à la demande de MAMP.

- Prodas

Achat de matériel de pied d'immeubles (rings de boxe, tatamis...) pour les activités du PRODAS qui consiste en l'animation des quartiers sensibles avec des activités sportives en pied d'immeuble.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2017

Subventions grands opérateurs

Il s'agit, pour 2018, d'engager des travaux permettant de partager le stade entre le club Provence Rugby et le club AUC Rugby au titre de leurs partenaires respectifs, et d'équiper le stade Maurice David en panneaux leds pour les annonceurs

- Subventions grands opérateurs

Il s'agit, pour 2018, d'engager des travaux permettant de partager le stade entre le club Provence Rugby et le club AUC Rugby au titre de leurs partenaires respectifs, et d'équiper le stade Maurice David en panneaux leds pour les annonceurs.

Tourisme

- Subventions diverses

Il s'agit d'aider à la construction d'un centre d'activités d'urgence à Aix-en-Provence pour la Croix Rouge.

- Tourisme

Il s'agit d'aider à la promotion touristique locale.

Travaux d'infrastructures communautaires

- TPA, toutes zones études et petits travaux.

Avant de décider de réaliser une opération d'entrée de ville, il est nécessaire de réaliser des études préalables d'opportunité et de faisabilité. Ainsi cette AP permettra de réaliser les études nécessaires sur l'ensemble des communes du territoire.

Aménagement de voiries

- Voies communales études d'opportunités

Pour traiter les opérations d'études de faisabilité qui sont actuellement gérées hors AP, il est nécessaire de créer cette nouvelle AP.

Technopole de l'Arbois

- Pérennisation patrimoine bâti Arbois

Le Technopôle gère actuellement 14 bâtiments sur le Petit Arbois occupés par des entreprises et des laboratoires, soit environ 22 200 m² de locaux au sein d'une ZAC de 75 ha. Ce patrimoine comprend notamment 2 bâtiments classés en ERP : le FORUM (espace de conférence), le restaurant inter-entreprises. 7 autres bâtiments sont mis à disposition de l'Université Aix-Marseille et du Département. Le programme pluriannuel de pérennisation de ce patrimoine permet au Technopole de conserver toute son attractivité et de maintenir le confort au quotidien des entreprises hébergées. Il s'agira de poursuivre aussi bien la rénovation lourde des bâtiments les plus anciens, l'amélioration du confort pour les usagers, l'optimisation énergétique, tout en anticipant a reconfiguration des locaux qui pourraient être libérés par leurs occupants. L'opération est scindée en autorisation de programme HT et TTC.

Sainte Victoire

- Sainte Victoire – Equipement

Le grand site Sainte Victoire, espace naturel de 35 000 hectares, est un territoire emblématique fortement protégé avec deux sites classés au titre de la loi de 1930 et son inscription au réseau «Natura 2000 ». Cet espace naturel fortement protégé est par ailleurs labellisé « Grand Site de France » depuis 2004.

Sainte Victoire accueille près d'un million de visiteurs par an. Ce million de visiteurs sur la montagne Sainte Victoire exerce une pression importante nécessitant des aménagements de qualité. En ce sens, les lieux d'accueil du public, portes d'entrée des visiteurs dans l'espace naturel, constituent un réel enjeu. Ils doivent être aménagés avec la mise en place d'équipements d'accueil et d'information des publics.

Le programme d'aménagement proposé sur 4 ans vise à améliorer et à consolider la signalétique d'information du public, la mise en œuvre d'itinéraires touristiques en lien avec les communes, ainsi que l'aménagement des aires de stationnement et départs de randonnées.

- Sainte Victoire – Travaux forestiers

La direction du grand site Sainte Victoire, dans le cadre de ses missions, met en œuvre une stratégie de prévention des feux de forêt à travers la mise en œuvre du Pla de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI) des massifs Concors et Sainte Victoire. Cette stratégie repose sur 4 objectifs majeurs :

- Eviter les départs de feux
- Limiter la propagation de l'incendie
- Faciliter l'intervention sur feu (naissant ou déclaré)
- Gérer les risques subis

- Sainte Victoire – Valorisation territoire

Dans le cadre du projet EMbleMatiC (financement européen) un circuit touristique s'appuyant sur la notion d'emblématisation comme facteur de différenciation touristique doit être mis en place. Il a été choisi de promouvoir des itinéraires en balcon de Sainte Victoire, sur lesquels de la signalétique d'interprétation doit être implantée. Il s'agit dans ce cas précis de l'acquisition d'éco-compteurs et de signalétique.

Environnement

- Aides aux particuliers en matière environnementale

Cette opération regroupe les programmes suivants :

- Dans le cadre de **Plan Climat du Pays d'Aix**, une aide a été mise en place pour les propriétaires privés afin de les inciter à rénover leur logement. Cette mesure qui s'adresse aux ménages aux revenus modestes et très modestes est un facteur essentiel pour l'engagement de travaux de rénovation. Cet appui financier complète des aides à l'acquisition d'équipements fonctionnant aux énergies renouvelables mises en place en 2003.

→ Dans le cadre de **Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement du Pays d'Aix**, une aide a été mise en place pour les ayants droits à protection sonores, propriétaires privés de logement, situés à proximité d'une infrastructure routière bruyante. Cette mesure s'adresse aux propriétaires de logement dépassant le seuil de gêne de bruit (moyenne de 65dBA).

2- Les modifications d'Autorisations de Programme

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme suivantes doivent être révisés.

LIBELLE OPERATIO N	Code AP	Montant opération 01.01.2018	Révision 2018	Montant opération 31.12.2018	Mandaté au 01.01.2017	CP 2017 (prévision)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP non ventilé
Bâtiments											
CFA Relocalisation et reconstructio n	DI4161AP	25 520 000	800 000	26 320 000	1 380 000	5 000 000	1 500 000	3 940 000			
Piscine Guy Drut BBA mise en conformité hydraulique	DI4606A2	1 500 000	200 000	1 700 000	41 447	70 000	50 000	650 553			888 000
Appui aux Communes											
Subventions gestion urbaine de proximité mise en accessibilité entrée immeuble	DI732-1A	2 000 000	-500 000	1 500 000	0	0	0	400 000	500 000	500 000	100 000
Enseignement Supérieur et Recherche											
CPER 2015 - 2020	DI7992AP	14 500 000	250 000	14 750 000	200 000	1 090 000	3 600 000	6 200 000	2 060 000		1 600 000
Espaces naturels											
PIDAF 2016/2019	DI246AP4	3 200 000	300 000	3 500 000	460 267	820 000	700 000	920 000	409 733		190 000
Gens du Voyage											
Aires d'accueil	DI722AP	29 000 000	5 000 000	34 000 000	16 977 000	1 600 000	900 000	4 000 000	3 000 000	1 223 000	6 300 000
Opérations d'aménagement											
Lambesc Bertoire	DI322AP2	2 143 000	222 000	2 365 000	199 000	1 864 750	39 750	39 500	37 000	37 000	148 000
Conventions d'aménagem ent Pertuis	DI716AP2	14 640 000	1 000 000	15 640 000	9 057 028	1 393 300	1 393 300	1 393 300	1 393 300	500 000	509 772
Travaux d'infrastructures communautaires											
Aix Pôle d'Activités rue Eiffel	DI305AP7	1 700 000	-695 000	1 005 000	985 928	2 826	0	0			16 246
Bouc Bel Air - Bassin Porte Pin Porte Rouge	DI307AP1	1 500 000	-500 000	1 000 000	983 869	0	0	0	0	0	16 131
Vitrolles Les Estroublans T3	DI306AP1	10 000 000	4 000 000	14 000 000	1 940 864	824 000	1 803 000	50 000	300 000	2 000 000	7 082 136
Plan de Campagne - Route grande campagne	DI335AP6	3 500 000	-1 500 000	2 000 000	1 800 000	0	0				200 000

Bâtiments

- CFA relocalisation et reconstruction

Il s'agit de construire un nouveau CFA sur un nouveau site avec la création de 3600m2 supplémentaires par rapport à l'existant permettant :

- une remise à niveau des installations ;
- la création de salles d'enseignement théoriques et pratiques (ateliers en particulier pour les formations liées à l'automobile, aux métiers de bouche et fleuriste) ;

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2017

- d'adapter la surface aux nombres d'apprentis à former avec intégration d'un potentiel d'extension des filières de formation (2ème phase).

L'augmentation de coûts de l'opération par rapport au programme initial nécessite d'augmenter l'autorisation de programme.

- Piscine Guy Drut Bouc-Bel-Air : mise en conformité hydraulique

La situation actuelle de la piscine de Bouc-Bel-Air nécessite d'engager la mise en œuvre d'une opération de rénovation et d'amélioration de l'équipement.

Au-delà d'un entretien régulier efficace, la piscine de Bouc-Bel-Air n'est plus conforme aux normes et réglementations en vigueur. L'intervention de rénovation rendue nécessaire s'inscrit dans un objectif d'une part de mise en conformité (hygiène et sanitaire avec demandes de l'ARS, code du travail...), d'autre part d'améliorations souhaitables pour améliorer le fonctionnement de l'établissement et la qualité du service rendu à la population.

L'augmentation de coûts de l'opération par rapport au programme initial nécessite d'augmenter l'autorisation de programme.

Appui aux communes

- Subventions gestion urbaine de proximité : mise en accessibilité des entrées d'immeubles

La CPA a mis en œuvre depuis 2012 une subvention pour aider les bailleurs sociaux à mettre en accessibilité les entrées d'immeubles existants.

La prise en charge d'une partie de l'opération au niveau métropolitain entraîne une diminution de l'autorisation de programme.

Enseignement Supérieur et Recherche

- CPER 2015-2020

Afin de développer l'attractivité du campus Aix Marseille, la Métropole s'est engagée à contribuer dans le cadre des différents CPER au financement d'opérations de restructuration, d'extension, de construction de bâtiments et à la construction de logements étudiants.

Afin de prendre en compte le projet ID-FAB porté par l'Ecole des Mines de St Etienne, Campus Georges Charpak à Gardanne il convient d'augmenter l'AP.

Espaces Naturels

- PIDAF 2016/2019

Il s'agit d'opérations de protection contre les incendies. Les travaux consistent, sur 6 massifs forestiers du Pays d'Aix, à réaliser des coupes éclaircies dans les peuplements, de débroussaillage, de pose de citernes, de réfection ou création de pistes, toutes opérations contribuant à la réduction du risque feux de forêt.

L'augmentation de coûts de l'opération par rapport au programme initial nécessite d'augmenter l'autorisation de programme.

Gens du Voyage

- Aires d'accueil

Il s'agit de financer les appels de fonds de la SPLA Pays d'Aix Territoires, pour les acquisitions foncières, les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique, les études préalables, la maîtrise d'œuvre et le début des travaux de construction pour les 4 projets d'Aires d'Accueil en phase pré-opérationnelle.

Ces 4 projets en phase pré-opérationnelle, qui ont fait l'objet d'avenants à la convention d'aménagement avec la SPLA nécessitent une augmentation de l'AP Globale.

Opérations d'aménagement

- Lambesc Bertoire

Création d'une zone d'activité économique de 17 ha en extension de l'actuelle zone d'activité du Plateau de Bertoire. Opération concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Compte tenu d'une augmentation du coût de l'opération par rapport au programme initial, il convient d'augmenter l'autorisation de programme.

- Convention d'aménagement Pertuis

La commune de Pertuis est carencée en logements locatifs sociaux ; cette opération participe aux obligations de production de logements sociaux conformément au contrat de mixité social signé avec l'État. Cette opération d'aménagement poursuit un objectif d'équilibre social de l'habitat sur le cœur de ville de Pertuis et ses actions portent sur la rénovation d'îlots dégradés avec une remise sur le marché de logements sociaux et à coûts maîtrisés, ainsi que sur la requalification des espaces publics du centre-ville. Cette opération est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis 2013 dans le cadre d'un traité de concession.

Dans le cadre du traité de concession, le montage financier de l'opération a été contractualisé et il convient d'augmenter l'autorisation de programme pour s'y conformer.

Travaux d'Infrastructures communautaires

- Aix Pôle d'activités rue Eiffel

Dans le cadre de sa compétence gestion et entretien des zones d'activités, le Territoire du Pays d'Aix a réalisé la réhabilitation complète de la rue Eiffel. Suite à des réductions importantes du coût de l'opération par rapport au programme initial, il convient de diminuer le montant de l'autorisation de programme.

- Bouc-Bel-Air, bassin Pin Porte Rouge

Dans le cadre de sa compétence gestion et entretien des zones d'activités, le Territoire du Pays d'Aix réalise un bassin complémentaire. Suite à des réductions importantes du coût de l'opération par rapport au programme initial, il convient de diminuer le montant de l'autorisation de programme.

- Vitrolles les Estroublans Tranche 3

La troisième tranche de réhabilitation de Vitrolles prévoyait d'intégrer les rues de l'Europe, de Bruxelles, de Rome, de Vienne et d'Amsterdam. Le Boulevard de l'Europe est actuellement en travaux pour un montant de 3,5M€. Les études de faisabilité ont été menées cette année sur les rues de Rome, Vienne et Amsterdam et font apparaître un coût de 9M€. L'étude de la rue de Bruxelles n'est à ce jour pas encore finalisée. Il apparaît donc nécessaire d'augmenter l'AP de cette troisième tranche.

- Plan de Campagne : route grande campagne

Réhabilitation de la route assurée par la commune par TTMO et suite à des réductions importantes de coûts d'opérations par rapport au programme initial il convient de diminuer l'autorisation de programme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° FAG 032-1312/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget primitif 2017 du budget principal ;
- La délibération N° HN 040-173/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Décembre 2017

- La délibération n° FAG 034-2692/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 Octobre 2017 portant modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, Territoire du Pays d'Aix.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'ouverture des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix et leur affectation telles que proposées ci-dessus en point « 1 – Les ouvertures d'Autorisations de Programme ».

Article 2 :

Est approuvée la modification des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix et leur affectation telles que proposées ci-dessus en point « 2 – Les modifications d'Autorisations de Programme ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC